REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 1ER AVRIL 2021
À 14h

Date de la convocation : 22 mars 2021

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 2
Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt et un, le premier avril, à 14 heures 00, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle André Malraux à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux mars deux mille vingt et un par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM
Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM
Jacques EVEN - CCVG
Michel NOIROT – CCVG
Roger ANOT – CCVG
Jérémie FABRE – CCVG
Thierry DUPONT - CCVG
Philippe LAURERI – CCVG
Fabrice WERBER – Métropole TPM
Jean-Martin GUISIANO – CAPV
Yves REYNARD – CASSB
Guillaume GAUDIN – CCCV
Jean SANTONI – CCCV
Jean-Pierre ROUX – CCCV
Guirec QUEFFELOU - TPM

Pouvoirs:

Absents excusés :
Madame Isabelle MONFORT – Métropole TPM
Monsieur Michel ARMANDI – CCMPM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Philippe LAURERI à l'unanimité : 16 VOIX

N°19-2020 - VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA RESTAURATION GLOBALE DES COURS D'EAU REAL MARTIN FAREMBERT MERLANCON REAL COLLOBRIER – SECTION D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2021

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
Vu l'article 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable ;
Vu le règlement des AP/CP approuvé par le conseil syndical du 30 mars 2016 ;

Le Président expose :
Le Réal Martin, le Farembert, le Merlançon, le Réal Collobrier sont des cours d'au fortement dégradés notamment par l'action anthropique (mauvais entretien, remblais et merlons entraînant des phénomènes d'érosion des berges et incision des lits).
Il est prévu de commencer à restaurer les cours d'eau par des sites pilotes. La longueur minimale d'un tronçon à restaurer est comprise entre 100 et 200 ml en fonction des secteurs où des brèches seront réalisées afin de remobiliser les zones d'expansion de crue.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du B.P. pour 2021, il est prévu une AP/CP comme suit :

OP N°	6 (20 006)
SECTEUR	RESTAURATION FAREMBERT MERLANÇON REAL COLLOBRIER
EPCI	CCMPM
APCP N°	
PAPI	ACTION A6-13

ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
ETUDES	48 000.00 €					
TRAVAUX		300 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €	529 760.00 €	1 877 760.00 €

La programmation 2021 comprend 15% de la part études, MOE , etc.

Ce financement fait l'objet de demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour 782 400 € (50%).

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 16 voix POUR

ADOPTE l'autorisation de programme et les crédits de paiement comme suit :

ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
ETUDES	48 000.00 €					
TRAVAUX		300 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €	529 760.00 €	1 877 760.00 €

AUTORISE le Président à engager toute procédure et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette AP/CP.

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
Patrick MARTINELLI